

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022233-DE
Reçu le 22/11/2022

AFFICHÉ le 22 NOV. 2022
conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales



COMITÉ SYNDICAL
ADMINISTRATION GENERALE
Délibération n°2

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an 2022, le 14 novembre à 9h30, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102
Membres présents : 54
Pouvoirs : 1
Excusés : 1
Membres votants : 55

OBJET : Prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée avec HORNET ENERGIES dans divers projets d'autoconsommation via une société de Projets

Par délibération en date du 25 Janvier 2016, les membres du Comité syndical ont approuvé l'entrée du SDE07 au capital de la SAEML Energie Rhône Vallée.

Aujourd'hui le SDE 07 est donc actionnaire de la SAEML Energie Rhône Vallée et dispose de sièges au conseil d'administration. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la SAEML Energie Rhône Vallée doit obtenir l'accord préalable des collectivités actionnaires disposant de sièges au conseil d'administration, dont fait partie le SDE 07, en vue d'entrer au capital de divers projets d'autoconsommation via une société de Projets sur la commune de Soyons.

Contexte :

Par délibération du 26 Octobre 2022, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML avec HORNET ENERGIES via une société de projets commune, pour des centrales en autoconsommation en toiture, ombrières, voire au sol chez des professionnels. L'objectif commun de réalisation est fixé à 1MWc par an.

Energie Rhône Vallée s'engage à prendre une participation de 60% au sein de la société, par actions simplifiées à leur valeur nominale soit 600 €

Natural Origins , implanté à Soyons intègrera cette société

Caractéristiques du projet

- Autoconsommation en tiers investissement : ERV prend à sa charge l'installation de la centrale vend à NATURAL ORIGINS l'électricité consommée et à EDF le surplus.

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022233-DE
Reçu le 22/11/2022

Caractéristiques en chiffre

- Puissance de la centrale : 192 KWc
- production estimée : 245.6 MWh
- Coût prévisionnel du projet 187.636 €
- Part ERV : 60% de 37.527€ soit 22.516€
- Chiffre d'affaire envisagé : 25.000 €/an

Grâce à cette participation, la SEM bénéficierait d'une plus vaste légitimité et reconnaissance territoriale.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le projet de la SEM, exposé ci-dessous :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

Autorise la prise de participation de 60% au sein de la société de projets consacrée aux projets d'autoconsommation sur la commune de Soyons, par actions simplifiées à leur valeur nominale soit 600 €, soit un montant de 22 516 euros.

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le2.2.NOV.2022.....et de sa publication ou notification le 2.2.NOV.2022

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022233-DE

Reçu le 20/10/2022



**Producteur
d'ENERGIES**

NOTE DE PRESENTATION

Prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée avec HORNET ENERGIES dans divers projets d'autoconsommation via une société de Projets

Par délibération du 26 Octobre 2022, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML avec HORNET ENERGIES via une société de projets commune, pour des centrales en autoconsommation en toiture, ombrières, voire au sol chez des professionnels. L'objectif commun de réalisation est fixé à 1MWc par an.

Energie Rhône Vallée s'engage à prendre une participation de 60% au sein de la société, par actions simplifiées à leur valeur nominale soit 600 €

Natural Origins, implanté à Soyons intègrera cette société

Caractéristiques du projet

- Autoconsommation en tiers investissement : ERV prend à sa charge l'installation de la centrale vend à NATURAL ORIGINS l'électricité consommée et à EDF le surplus

Caractéristiques en chiffre

- Puissance de la centrale : 192 KWc
- production estimée : 245.6 MWh
- Coût prévisionnel du projet 187.636 €
- Part ERV : 60% de 37.527€ soit 22.516€
- Chiffre d'affaire envisagé : 25.000 €/an

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée

Capital social : 3 925 000 € - RCS Romans 538 269 002 - Code APE : 3511Z - TVA FR 03 538 269 002

Rovaltain TGV • 3 Avenue de la gare • BP 12626 • 26958 Valence Cedex 9

Tél : +33 (0)4 75 55 28 98 • contact@energierhonevallee.com • www.energierhonevallee.com

